

**Déclaration de la société civile canadienne
à l'occasion de la conférence des ministres des Affaires étrangères
sur la reconstruction d'Haïti**

Montréal (Canada), 25 janvier 2010

Nous nous réjouissons du leadership dont fait montre le Canada en accueillant la conférence des ministres des Affaires étrangères, et tenons également à souligner la générosité manifestée par les citoyens et les donateurs en ce temps de crise. Toutefois, aborder la reconstruction d'Haïti, ce n'est pas uniquement tenir compte du tremblement de terre dévastateur du 12 janvier dernier. En effet, le défi qui se pose est décuplé par les cicatrices profondes qu'ont laissées les ouragans annuels, la crise alimentaire de 2008, la crise financière mondiale, la détérioration de l'environnement et une histoire politique marquée par la violence, autant de réalités qui ont privé la plupart des citoyens haïtiens de leurs droits les plus fondamentaux.

Cela dit, la communauté internationale, si elle appuie Haïti depuis plus de deux décennies, doit pourtant assumer une part du blâme : l'élaboration et la gestion déficientes du développement, une ingérence politique active et des promesses non tenues l'y invitent. Cette fois, la reconstruction du pays doit se faire efficacement et de façon telle qu'il faudra rendre des comptes au peuple haïtien. Il faut répondre à leurs besoins les plus pressants tout en créant une vision à long terme en matière de développement durable. Pour y parvenir, il y a lieu de mener les opérations de secours internationales et planifier la reconstruction du pays en prenant acte des priorités de la population et en laissant celle-ci tenir les rênes de son destin.

Nous refusons la reconstruction fondée sur une sécurisation extrême ayant pour effet de militariser l'aide et de miner l'autonomie du pays, et réclavons plutôt que la solidarité, la souveraineté et le respect des droits des Haïtiens soient les principes directeurs des efforts internationaux. En somme, nous prônons une approche basée sur les quatre piliers suivants :

1. Accorder la priorité à l'aide humanitaire apportée par des organismes civils;
2. Assurer le maintien du leadership, de l'autonomie et du pouvoir décisionnel haïtiens;
3. Protéger les droits des populations vulnérables;
4. Mettre l'accent sur la lutte contre la pauvreté.

1. Accorder la priorité à l'aide humanitaire apportée par des organismes civils

Tout en étant conscients du fait que la crise qui secoue Haïti crée des problèmes opérationnels inévitables, nous croyons nécessaire de souligner que les secours ont été entravés par l'inaccessibilité des aéroports et par la difficulté corollaire de livrer rapidement les denrées et fournitures nécessaires sur les lieux du sinistre. L'acheminement et la distribution de l'aide humanitaire par les organismes civils doivent figurer en tête de liste des priorités, et par conséquent, nous exhortons le gouvernement du Canada à :

- en appeler avec vigueur à un partage clair des rôles et responsabilités entre les travailleurs des organismes civils et les membres des forces armées qui participent aux secours. Les forces armées actuellement sur le terrain fournissent un appui logistique et opérationnel indispensable, alors que les organismes civils possèdent l'expérience et l'expertise requises pour gérer l'aide humanitaire. Pour cette raison, les organismes civils doivent aussi

**Déclaration de la société civile canadienne
à l'occasion de la conférence des ministres des Affaires étrangères
sur la reconstruction d'Haïti**

Montréal (Canada), 25 janvier 2010

rapidement que possible être nommés responsables de l'aide apportée par les forces armées, qui pourront dès lors se concentrer sur tout ce qui relève de l'appui logistique et opérationnel;

- travailler de concert avec les gouvernements américain et haïtien, les Nations unies et le Groupe des Amis d'Haïti afin que l'aide humanitaire apportée par les organismes civils ait priorité à l'arrivée, au déchargement et à la distribution des marchandises, que ce soit dans les aéroports, dans les ports ou à la frontière;
- aider les Nations unies à piloter les opérations de secours actuelles, tout en renforçant la capacité du gouvernement haïtien à diriger et à coordonner les efforts de reconstruction et de reprise.

2. Assurer le maintien du leadership, de l'autonomie et du pouvoir décisionnel haïtiens

Les Haïtiens ont été les premiers à réagir au séisme. Même si les organisations locales ont été durement touchées, il y a tout de même lieu de respecter leur potentiel et leurs compétences et de les intégrer aux opérations de secours. Dans cette optique, nous exhortons le gouvernement du Canada à :

- tout mettre en œuvre pour que les Haïtiens, dans la mesure du possible, tiennent les rênes des opérations de secours et de reconstruction;
- financer les organisations haïtiennes, particulièrement les groupes de femmes, afin qu'ils puissent prendre part aux opérations de secours, de reprise et de reconstruction;
- chercher à intégrer les membres de la diaspora haïtienne du Canada aux opérations de secours et de reprise, particulièrement ceux qui maîtrisent le français et le créole.
- prioriser la remise sur pied des ministères et départements du gouvernement haïtien dont relèvent les services de base;
- appuyer les efforts de la communauté haïtienne visant à améliorer l'éducation, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de ses citoyens.

3. Protéger les droits des populations vulnérables

Il s'avérera indispensable de mettre en place des mesures de protection spéciales pour les populations vulnérables d'Haïti, dont 36 % des habitants sont âgés de moins de 15 ans. Les personnes handicapées, y compris celles qui le sont devenues en raison du séisme, auront grand mal à trouver de la nourriture, de l'eau et un abri. Les femmes et les filles seront beaucoup plus vulnérables à la violence sexuelle ou sexiste. Pour ces raisons, nous exhortons le gouvernement du Canada à travailler avec les autres donateurs et la société civile afin :

- de veiller à ce que l'impartialité, la neutralité, l'indépendance et la sensibilité à l'égard des réalités locales soient les principes directeurs des opérations de secours et à ce que les

**Déclaration de la société civile canadienne
à l'occasion de la conférence des ministres des Affaires étrangères
sur la reconstruction d'Haïti**

Montréal (Canada), 25 janvier 2010

activités d'aide et de développement respectent le droit humanitaire international et les droits de la personne.

- ❑ d'accorder la priorité à l'acheminement de l'aide humanitaire aux groupes vulnérables (mineurs laissés à eux-mêmes, personnes handicapées ou âgées, femmes et filles, etc.) et de veiller à ce que leurs besoins et priorités soient pris en considération dans la planification de la reprise, de la reconstruction et du développement durable. À cette fin, il est impératif :
 - de concevoir et de construire les refuges et les camps d'urgence en tenant compte des besoins des personnes handicapées;
 - d'intégrer les personnes handicapées et les organisations qui défendent leurs droits à tous les efforts touchant aux secours, à la reprise, à la reconstruction et au développement durable, et de veiller à ce qu'ils participent à toutes les étapes de leur planification;
 - d'établir des mécanismes de réponse rapides et des mesures garantissant la protection de tous les enfants haïtiens, en mettant l'accent sur la prévention de la traite d'enfants et l'imposition d'un moratoire sur les nouvelles demandes d'adoption internationale;
 - d'inciter tous les pays qui participent à la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) à offrir à leurs troupes, avant le déploiement, une formation qui leur permettra de prévenir la violence sexuelle ou sexiste, d'assurer la protection des victimes potentielles et de réagir de manière appropriée en cas d'incident.

4. Mettre l'accent sur la lutte contre la pauvreté

La pauvreté et la fragilité d'Haïti sont des phénomènes complexes qui sont, entre autres, le résultat d'importantes tensions entre une élite privilégiée et un segment important de la population, de langue créole, qui vit dans l'indigence. En outre, le revenu du pays est en grande partie consacré au remboursement d'une dette dont le paiement annuel se situe entre 60 et 80 millions de dollars, ce qui limite la capacité d'Haïti à investir dans son développement. Dans les faits, il est impossible d'en arriver à une reprise et à une reconstruction réelles et durables sans considérer la croissance à long terme du pays et les problèmes liés à l'environnement et à la gouvernance. Nous félicitons donc le gouvernement du Canada d'avoir effacé, en juillet 2009, la dette de 2,3 millions de dollars d'Haïti, et l'exhortons dans la foulée à :

- ❑ promouvoir l'annulation immédiate et sans condition de toutes les dettes d'Haïti, qu'elles soient bilatérales ou multilatérales. Dans cette optique, il importe :
 - d'exiger du Fonds monétaire international (FMI) qu'il transforme dès maintenant le prêt d'urgence de 100 millions de dollars récemment accordé à Haïti en subvention inconditionnelle;
 - d'exiger des autres créanciers multilatéraux d'Haïti, plus particulièrement la Banque interaméricaine de développement et de la Banque mondiale, qu'ils annulent dès maintenant toute dette active;

**Déclaration de la société civile canadienne
à l'occasion de la conférence des ministres des Affaires étrangères
sur la reconstruction d'Haïti**

Montréal (Canada), 25 janvier 2010

- veiller à ce que l'aide à long terme tienne compte aussi bien des causes immédiates que structurelles de la pauvreté tout en poursuivant les opérations de secours et de reconstruction dans les régions directement touchées par le séisme;
- continuer d'offrir de l'aide au développement dans les zones du pays qui, sans avoir été affectées par le tremblement de terre, demeurent vulnérables à la pauvreté;
- appuyer les programmes gouvernementaux axés sur l'agriculture et le reboisement.

Durant le processus de reconstruction, les donateurs internationaux et le Groupe des Amis d'Haïti doivent veiller à ce que les pauvres aient voix au chapitre et s'assurer que leurs droits soient respectés. L'autonomie et le leadership du pays, qui passent par son gouvernement, sa société civile, sa diaspora et le noyau dur de sa population, c'est-à-dire des femmes, des hommes, des filles et des garçons qui vivent dans la pauvreté, doivent demeurer au cœur de leurs efforts.

Alliance de la Fonction publique du Canada
Amnistie internationale Canada
CARE Canada
Centre d'étude et de coopération internationale
Centre de recherche sur l'Amérique latine et les Caraïbes (CERLAC)
Centre international MATCH
Coalition de l'Initiative d'Halifax
Comité central mennonite du Canada
Comité pour la justice sociale de Montréal
Conseil canadien pour la coopération internationale
Conseil des Canadiens avec déficiences
Développement et Paix
Horizons d'amitié
KAIROS: Initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice
Oxfam Canada
Oxfam-Québec
Plan Canada
UNICEF Canada
York Haiti Solidarity Committee

25-01-2010